

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600320

· Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface – orange E-COLL

· Code du produit: 4317784425704

· UFI: F7JJ-29CE-9909-T90M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

ANGERS: 02 41 48 21 21

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 2'-phénylacétohydrazide hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne doivent pas être employées dans un traitement utilisant ce mélange.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII de REACH. Les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient pas être employées dans un traitement impliquant ce mélange.

(suite page 3)



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 2)

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
		00 ==0:	
CAS: 109-16-0	2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate	30-55%	
EINECS: 203-652-6	♦ Skin Sens. 1, H317		
Reg.nr.: 01-2119969287-21-xxxx			
CAS: 27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	5-15%	
EINECS: 248-666-3	() Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
Numéro index: 607-125-00-5			
Reg.nr.: 01-2119490226-37-xxxx			
CAS: 80-15-9	hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle	0,1-<1%	
EINECS: 201-254-7			
Numéro index: 617-002-00-8	Acute Tox. 3, H331		
Reg.nr.: 01-2119475796-19-xxxx	♦ STOT RE 2, H373		
	Skin Corr. 1B, H314		
	Aquatic Chronic 2, H411		
	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3,		
	H335		
	Limites de concentration spécifiques:		
	Skin Corr. 1B; H314:C ≥ 10 %		
	Skin Irrit. 2; H315: 3 % ≤ C < 10 %		
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 %		
	Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %		
	STOT SE 3; H335: C < 10 %		
CAS: 114-83-0	2'-phénylacétohydrazide	0,1-<0,5%	
EINECS: 204-055-3	Acute Tox. 3, H301		
	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317;		
	STOT SE 3, H335		
CAS: 123-31-9	1,4-dihydroxybenzène	0-<0,1%	
EINECS: 204-617-8	Muta. 2, H341; Carc. 2, H351	-, -	
Numéro index: 604-005-00-4	Eye Dam. 1, H318		
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410		
	(M=10)		
	(1) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317		
	V		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Autoprotection du secouriste d'urgence.
- · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)



Page: 5/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 4)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³ C2, M2

· DNEL

CAS: 109-16-0 2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate

Dermique Long term value for employees 13,9 mg/kg bw/Tag /AF-72 (industrial use)

CAS: 27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Dermique Long term value for employees 4,2 mg/kg bw/Tag /AF-72 (industrial use)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 5)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:Odeur:Caracté

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.Supérieure: Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 6)

>100 °C · Point d'éclair · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 3.5

· Viscosité:

Non déterminé. · Viscosité cinématique

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

· Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Entièrement miscible · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,1 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Test de séparation des solvants:

· VOC (CE) 15 %

· VOC (CE) g/l

· VOCV (CH) 0,00 %

· Changement d'état

· Température de suintement:

Non déterminé. Propriétés comburantes · Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 7)

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant . Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OCED 401)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle			
Oral	LD50	382 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4h	220 ppm (rat)	
CAS: 114-83-0 2'-phénylacétohydrazide			
Oral	LD50	270 mg/kg (souris)	
CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène			
Oral	LD50	320 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 8)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

 CAS: 80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle

 LC50 (96h) 3,9 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

 EC50/24h 7 mg/l (daphnia)

 CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

 EC50/24h 0,12 mg/l (daphnia)

 96h LC50 0,044 mg/l (Pimephales promelas)
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 9)

- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN-· ADN, IMDG, IATA néant

ADIT, IIIIDO, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· Classe - (-) · Étiquette -

· Classe ADN/R: néant

· IMDG, IATA

· Class néant · Label -

(suite page 11)



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface - orange E-COLL

(suite de la page 10)

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· No EMS:

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

2'-phénylacétohydrazide

hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CÓNTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface – orange E-COLL

(suite de la page 11)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: Entrée 3, Entrée 75
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.05.2025 Révision: 28.05.2025

Numéro de version 303 (remplace la version 302)

Nom du produit: Produit d'étanchéité de surface – orange E-COLL

(suite de la page 12)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact: sdb@ede.de

Date de la version précédente: 21.12.2020
Numéro de la version précédente: 302

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -